



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil dix-sept, le 31 août à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vendredi 25 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUTEL, Mme Elisabeth RISPAL,
M. André JAULHAC, adjoints ;
M. Sébastien CAZELLES, Mme Michèle COURBEBASSE, M. Patrick CAYROU,
M. Christophe HUGON, M. Michel LENGAGNE, Mme Odile SERGUES, Mme Pascale DRELON,
M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Gaby VACHON (pouvoir à Lucienne NUMITOR), Mme Thérèse VIDALENC (pouvoir à Jean-Claude COUTEL), M. Géraud MAURS (pouvoir à Philippe LETANG), Mme Anny PECHAUD, Mme Hélène POUILHES, M. Matthieu LOURS (pouvoir à D. BRU)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOÛT 2017

ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017	D. BRU
2		x	Informations	Réfugiés Bilan fêtes du 15 août	D. BRU
3		x	Décisions du maire	- Création de groupes de travail (Etude touristique, Ordures ménagères, Transfert de compétences eau et assainissement) - Transformation du hangar - Attribution des marchés de travaux	Maire et adjoints
4	x		Marchés publics	Renforcement AEP OLMET/ARIS - Attribution du marché de travaux	A. JAULHAC
5	x		Marchés publics	Réhabilitation du bloc sanitaire camping municipal - Attribution du marché de travaux	M. LENGAGNE
6	x		Marchés publics	Renaturation des berges de la Cère et effacement de deux seuils - Avenant à la MOE et attribution du marché de travaux	A. JAULHAC
7	x		Travaux – Finances	TEPCV 2 – Convention d'assistance pour la mise en œuvre et la valorisation des actions d'économie d'énergie dans le cadre du programme CEE – Attribution de la mission	A. JAULHAC
8	x		Affaires scolaires	Appel à projets Ecoles numériques et innovantes et ruralité	E. RISPAL
9	x		Personnel	Création d'un poste d'adjoint administratif territorial	L. NUMITOR
10	x		Personnel	Création d'un poste d'adjoint technique territorial	L. NUMITOR
11	x		Finances	Maison des eaux – Modification de la régie	L. NUMITOR

12	x	Finances	Décision modificative – Budget eau	L. NUMITOR
13	x	Tourisme	Camping municipal – Prorogation de la DSP	E. RISPAL
14	x	Administration générale	Casino – Renouvellement de la DSP - Lancement de la procédure - Attribution de la mission d'accompagnement juridique et financier	L. NUMITOR

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. Philippe LETANG tient à souligner le manque cruel d'un distributeur de billets dans le centre bourg suite à la fermeture de la Caisse d'Épargne et demande à ce que le devant de la vitrine soit entretenu.

M. Philippe LETANG dit enfin qu'il convient d'avoir en conseil municipal une pensée en guise d'hommage à M. André BUISSOUX.

1) Informations

• Famille de réfugiés

Mme le maire informe que la famille de réfugiés accueillie à VIC-SUR-CERE est en partance pour AURILLAC. Elle précise que la commune n'a pas été sollicitée pour le moment en vue d'accueillir une nouvelle famille.

2) Décisions de Mme le maire

• Transfert de compétences eau et assainissement Création d'un groupe de travail

Mme Lucienne NUMITOR et M. André JAULHAC disent qu'une réunion de restitution du travail des cabinets d'études sur les aspects techniques et financiers est prévue le mercredi 20 septembre prochain. Un groupe de travail est constitué pour suivre ce dossier :

Membres : Mme le maire et les adjoints, Mme Michèle COURBEBASSE, M. Patrick CAYROU, M. Sébastien CAZELLES, M. Christophe HUGON, M. Philippe LETANG ; référents techniques : M. Jean-Louis SALAT, M. Mathieu ALLAIN

• Ordures ménagères – Création d'un groupe de travail

M. Christophe HUGON dit aux conseillers qu'en vue de la commission Environnement du 4 septembre de la communauté de communes au cours de laquelle sera évoquée la question des problèmes nombreux relatifs au ramassage des ordures ménagères, il est souhaitable de réunir un groupe de travail municipal, afin de réunir les différents éléments de réflexion. Une réunion avec les services de la CABA se tiendra au début du mois d'octobre.

Par la suite, ce groupe devra travailler sur une opération globale dédiée au ramassage des ordures ménagères : uniformisation des bacs, traitement des points noirs, bacs, emplacement et aménagement des aires de ramassage (cadre de vie), etc.

Membres : Mme le maire, M. André JAULHAC, M. Patrick CAYROU, M. Sébastien CAZELLES, M. Christophe HUGON (réfèrent) ; réfèrent technique : M. Daniel TABUTEAU. Y associer également les référents de quartiers.

• Camping municipal – Etude d'ingénierie touristique

Mme Elisabeth RISPAL dit aux conseillers qu'au vu de l'analyse des offres, la mission a été attribuée au Cabinet KARANGA pour un montant de 4 550€ HT (subvention sollicitée à hauteur de 50% auprès du Conseil régional).

Dans le cadre de cette mission, il convient de constituer un Comité de pilotage, dont les membres seront : Mme Elisabeth RISPAL (adjointe en charge du tourisme), Mme BRU (maire), M. Christophe HUGON (élu réfèrent au tourisme), M. André JAULHAC, M. Philippe LETANG, M. Sébastien CAZELLES, Mme Michèle COURBEBASSE. La réunion de lancement de la mission aura lieu le matin du mardi 5 septembre à 9h30.

• Travaux – Transformation du hangar

M. Michel LENGAGNE présent les devis validés concernant les différents lots :

Lots	Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
Maçonnerie	AUZOLLE	1 986,00	1 986,00
Menuiserie Plaquisterie	CARRIER	13 749,30	16 499,16
Plomberie Chauffage	CHARBONNEL	10 750,69	12 900,83
Carreleur	DESBLAT	1 791,54	2 149,85
Electricité	PRAT	2 945,86	3 535,03
Serrurerie	PECHAUD	7 705,00	9 246,00
	Total	38 928,39	46 316,87

M. Philippe LETANG, s'il est d'accord sur le choix des entreprises, regrette que ce projet n'ait jamais été partagé en commission des travaux.

3) Marchés publics – Renforcement AEP OLMET/ARIS - Attribution du marché de travaux

LE CONSEIL,

VU l'avis de la commission des marchés réunie le 11 août 2017,
CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux aux entreprises ci-dessous, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant global de 108 853.50€ HT.

Titre du lot	Entreprises retenues	Montant € HT
VOIRIE RESEAUX DIVERS	BERTRAND TP	89 103.50
POMPAGE TELESURVEILLANCE	ACTEMIUM	19 750.00

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017 service EAU.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

4) Marchés publics – Réhabilitation du bloc sanitaire camping municipal - Attribution du marché de travaux

LE CONSEIL,

VU l'avis de la commission des marchés réunie le 11 août 2017,
CONSIDERANT l'exposé de M. Michel LENGAGNE,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux aux entreprises ci-dessous, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant global de 119 081.47€ HT

Titre du lot	Entreprises retenues	Montant € HT
GROS ŒUVRE	CANTAL CONSTRUCTION	17 706.57
COUVERTURE	AUBERT Jean-Marc	2 634.00
MENUISERIE	THERON	34 161.99
PLAQUISTERIE	THERON	4 636.38
CARRELAGE	BRUNHES et JAMMES	16 205.08
PLOMBERIE	CRANTELE	29 908.72
ELECTRICITE	JSE	6 466.23
PEINTURE INTERIEURE	CANCE	7 362.50

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Le secrétaire général rappelle qu'une subvention de 38% a été accordée au titre de la DETR par l'Etat sur ces travaux, et qu'une autre subvention, non assurée, est également à demander auprès de la Région.

5) Marchés publics - Renaturation des berges de la Cère et effacement de deux seuils - Attribution du marché de travaux et avenant à la MOE

M. André JAULHAC présente aux conseillers la demande d'avenant à la maîtrise d'œuvre correspondant à la nécessité, d'une part de suivre les travaux pour l'effacement d'un second seuil situé en aval du premier seuil étudié, d'autre part à l'inscription au sein du marché de travaux du suivi des aménagements végétaux sur trois saisons végétatives.

LE CONSEIL,

VU l'avis de la commission des marchés réunie le 11 août 2017,
CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

VALIDE l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre pour un montant de 7 800€ HT, portant ainsi le marché à un montant total de 38 775€ HT.

DECIDE d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise VCT/GECO, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant de 210 872.76€ HT.

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

6) Travaux – Finances TEPCV 2 – Convention d'assistance pour la mise en œuvre et la valorisation des actions d'économie d'énergie dans le cadre du programme CEE – Attribution de la mission

M. André JAULHAC, adjoint en charge du dossier TEPCV, rappelle aux conseillers que la commune est territoire TEPCV (financement à 80% des opérations suivantes : acquisition de véhicules électriques, ruchers pédagogiques, écopâturage, aire de covoiturage et borne électrique de recharge rapide, soit un financement de l'ensemble de ces opérations à hauteur de 80%, soit un montant de 81 600€ de subvention). L'ensemble de ces opérations doivent être engagées avant la fin de l'année 2017.

Faute de crédits du Ministère, les opérations relatives aux économies d'énergie des bâtiments ont été supprimées au sein de la candidature TEPCV2 du PNR des Volcans d'Auvergne.

En contrepartie, un programme est né : le dispositif CEE TEPCV.

Le prix est d'ores et déjà convenu à trois-mille-six-cent-cinquante euros (3 650 €) par GWh cumac de CEE, soit un financement à hauteur de 112,3 % des dépenses éligibles du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire émettra alors la facture ou le titre de recette correspondant à GEO FRANCE FINANCE, qui sera due et exigible dans les trente (30) jours suivants l'émission de la facture ou du titre de recette correspondant.

Ce tarif de rachat est fixe et garanti, il n'est en aucun cas susceptible d'évoluer si le volume maximal CEE auquel le territoire est éligible dans le cadre du programme PRO-INNO-08 n'est pas atteint. Par ailleurs, ce prix n'est pas indexé sur le cours EMMY et n'évoluera pas à la baisse en cas de chute de ce cours.

Les travaux devront être réalisés avant le 31/12/2018.

LE CONSEIL,

VU la proposition de convention d'assistance de la société GEOPLC,
CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

ACCEPTE la proposition de mission d'assistance de la société GEOPLC pour la mise en œuvre et la valorisation des actions d'économie d'énergie dans le cadre du programme CEE, pour un prix d'ores et déjà convenu à trois-mille-six-cent-cinquante euros (3 650 €) par GWh cumac de CEE, soit un financement à hauteur de 112,3 % des dépenses éligibles du Bénéficiaire.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

7) Affaires scolaires – Appel à projets Ecoles numériques innovantes et ruralité

Mme Elisabeth RISPAL expose au Conseil municipal que dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le 6 avril 2014 un appel à projets au titre des « Écoles numériques innovantes et ruralité ». Il s'agit d'une démarche spécifique aux territoires ruraux destinée à soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles.

Les réponses à cet appel à projets participent aux objectifs qui suivent :

- développer les usages du numérique à l'école,
- favoriser l'acquisition par les élèves de compétences numériques,
- favoriser la connexion et l'accès à la culture numérique,
- accompagner une redéfinition éventuelle de l'offre scolaire et éducative du territoire,
- « ... ».

Les projets présentés par les communes doivent prendre en compte la situation particulières de chacun des territoires afin de permettre que des projets existants puissent être poursuivis et amplifiés.

Mme Elisabeth RISPAL rappelle que le raccordement à l'internet haut débit des écoles du territoire progresse dans le cadre de la convention de partenariat pour le développement du numérique éducatif.

De plus, dans le cadre du projet « École Numérique », la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès a procédé en 2013, à des investissements importants en matière numérique dans les écoles, ce qui s'est traduit notamment par l'installation de Tableaux Blancs Interactifs (TBI).

Depuis la mise en place de ces équipements, les pratiques pédagogiques n'ont cessé d'évoluer, notamment avec la mise en place de la mise à disposition gratuite, par le Département, d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les écoles primaires du Cantal.

Cet appel à projets est une belle opportunité de poursuivre cette démarche de développement du numérique dans les écoles, en sollicitant un financement pour l'obtention d'équipement de matériels à usage collectif dits « classes mobiles », étant précisé que le taux de prise en charge par l'État est de 50 % dans une limite de 7000 € par école.

La "classe mobile" se compose de tablettes, d'un ordinateur portable pour l'enseignant, d'un vidéoprojecteur et d'un dispositif de recharge et de transport.

Mme Elisabeth RISPAL propose au Conseil municipal de répondre à cet appel à projets pour les écoles élémentaires et maternelle de VIC SUR CERE, en concertation avec les autres écoles du territoire communautaire.

A noter, que le projet présenté au titre de cet appel à projet, devra être adossé à un projet pédagogique d'école, clairement identifié, autour duquel se fédère l'ensemble des enseignants.

Cette candidature devra être déposée avant la fin du mois de septembre 2017.

Dans cette hypothèse, il est proposé à l'assemblée d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Chariot équipé – 20 tablettes	10 750.00€ HT	Appel à projets – État (50 % coût global)	5 375.00€ HT
		Total subventions publiques	5 375.00€ HT
		Autofinancement	
Total général	10 750.00€ HT	Total général	10 750.00€ HT

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Elisabeth RISPAL,

DECIDE de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet « écoles numériques innovantes et ruralité ».

VALIDE le plan de financement ci-dessus et AUTORISE Mme le Maire à solliciter des subventions pour l'acquisition de cet équipement numérique mobile pour les écoles élémentaire et maternelle de VIC-SUR-CERE.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cet appel à projets.

Unanimité

8) Personnel – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Mme Lucienne NUMITOR rappelle qu'un nouvel agent a pris ses fonctions de chargé de l'urbanisme et de l'aménagement à la date du 16 août 2017, en remplacement de l'agent partant à la retraite.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 avril 2017,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, en raison du départ en retraite d'un agent, actuellement adjoint administratif principale de 1^{ère} classe,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16/8/2017 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets concernés.

Unanimité

9) Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Mme Lucienne NUMITOR rappelle qu'un agent d'entretien des locaux, non titulaire, a commencé des missions pour la collectivité en septembre 2011. Depuis cette date plusieurs contrats se sont succédés au motif de remplacements d'agents titulaires en congés ou en maladie.

Suite à des départs en retraite et à une réorganisation des services, il apparait que l'agent est amené à assurer des heures permanentes sur des missions d'entretien des locaux, notamment le gymnase et les écoles. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique territorial.

LE CONSEIL,

VU la législation applicable au recrutement des agents contractuels de droit public,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 avril 2017,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/9/2017 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : 12

- nouvel effectif : 13

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets concernés.

Unanimité

10) Modification de l'acte constitutif de la régie de la maison des eaux minérales

Mme Lucienne NUMITOR précise qu'il s'agit d'une délibération de régularisation.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle de pécuriaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du 28 mars 2014 du Conseil Municipal autorisant Madame le Maire à créer des régies municipales conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 40 02 94 instituant une régie de recettes à la maison des eaux minérales ;

Vu la délibération n° 03.04.2004 du 2 juillet 2004 étendant les compétences de la régie de recettes et fixant les tarifs des produits divers ;

Vu la délibération n° 03.03.2007 du 27 avril 2007 autorisant le régisseur à disposer d'un fond de caisse ;

Vu la délibération n° 2017.071 autorisant la vente des gobelets ;

Vu la nécessité de mettre à jour l'acte constitutif initial du 8 avril 1994,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24/08/2017,

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

Il est institué une régie de recettes à la Maison des eaux minérales auprès des services administratifs de la mairie.

Cette régie est installée à l'accueil de la maison des eaux minérales.

La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La régie encaisse les produits suivants :

- Les droits d'entrées au musée
- La vente de gobelets
- Produits divers : affiches, tubes, cartes postales, cartes, bouteilles

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Monnaie fiduciaire
- Chèque bancaire
- Chèque vacances

Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets pour les droits d'entrée et les produits sont suivis en comptabilité de stock et ne donnent pas lieu à remise de quittance.

Un fonds de caisse d'un montant de 30 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros.

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et suivant une périodicité mensuelle.

Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois et au minimum une fois par mois.

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité

Le mandataire suppléant ne percevra pas une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Le Maire et le comptable public assignataire de Vic sur Cère sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Unanimité

11) Finances – Décision modificative – Budget Eau

Mme Lucienne NUMITOR dit qu'une erreur d'imputation budgétaire est survenue lors de la saisie du budget primitif 2017 du service de l'eau. L'article 2315 sur l'opération 15 a été saisi à tort. Il convient donc d'approuver par décision modificative la rectification.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

DECIDE d'approuver la décision modificative suivante, concernant le Budget annexe Eau :

Investissement

2315 (opération 15) : - 20 000€

2315 (hors opération) : + 20 000€

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

12) Tourisme – Camping municipal – Prorogation de la DSP

Mme Elisabeth RISPAL, adjointe en charge du tourisme, rappelle aux conseillers que la DSP avec l'actuel délégataire, MAGIKCAMP, arrive à son terme le 1^{er} mai 2018.

Dans le cadre du projet de modernisation du camping municipal, le conseil municipal a décidé de mener une étude d'ingénierie touristique. Celle-ci sera conduite sur la période allant de septembre 2017 à janvier 2018.

D'autre part, les travaux de réhabilitation des sanitaires débuteront au mois d'octobre.

Dans ce cadre, il paraît opportun de proposer une prolongation de la DSP, jusqu'à la date du 30 octobre 2018, soit une prolongation de 6 mois.

En effet, cette prolongation pourra permettre :

- De mener l'étude touristique, aidant les élus notamment dans le choix des équipements futurs (aléa inondation), et du mode de gestion ;
- Dans le cas du choix d'un mode de gestion délégué :
 - o Avoir le temps de mener la procédure de renouvellement de la DSP (durée un an environ, accompagnement par le cabinet KARANGA mis en option à ce jour)
 - o Le cas échéant, laisser le temps nécessaire à la mairie et/ou au nouveau délégataire de réaliser certains aménagements en vue de l'ouverture en avril 2019

Les délégataires, lors d'une rencontre avec Mme Elisabeth RISPAL, ont donné un accord de principe à cette proposition.

LE CONSEIL,

VU l'article 36 du décret du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

CONSIDERANT la nécessité, dans le cadre du projet de modernisation du camping et notamment son passage au classement trois étoiles, de conduire une étude d'ingénierie touristique d'une durée de 3 mois sur la période septembre à décembre,

CONSIDERANT les délais nécessaires pour assurer, le cas échéant, un renouvellement de la procédure pour une future gestion déléguée du camping municipal,

CONSIDERANT que l'avenant proposé est inférieur au seuil européen de publicité de 5 225 000 euros et à 10% du montant du contrat de concession initial,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Elisabeth RISPAL,

DECIDE de prolonger d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2018, la délégation de service public du camping municipal avec la société MAGIKAMP, délégataire actuel.

APPROUVE les termes de l'avenant (annexé à la présente délibération) portant prolongation de la délégation de service public en cours.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

13) Administration générale – Renouvellement DSP- Assistance maîtrise d'ouvrage

Mme Lucienne NUMITOR dit que le cahier des charges pour l'exploitation des jeux au casino de VIC SUR CERE expire le 31 octobre 2018.

LE CONSEIL

CONSIDERANT que la collectivité doit donc engager la procédure de renouvellement du contrat de délégation. Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès de cabinets spécialisés,

CONSIDERANT les différentes propositions, DECIDE de retenir :

- pour la partie financière, le cabinet M. KLOPFER pour un coût de 15 300 € HT (+5 300 € par candidat supplémentaire),
- pour la partie juridique, le cabinet M. CABANES pour un coût de 12 500 € HT (+5 900 € par candidat supplémentaire).

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 22h45.